

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Premier cas de rage de la souche du raton laveur au Québec

Fin de l'OPÉRATION SUR LE TERRAIN lancée le 9 juin dernier La population invitée à demeurer vigilante

Dunham, le 22 juin 2006 - C'est demain, le vendredi 23 juin, que se terminera l'opération sur le terrain entreprise le 9 juin dernier dans le cadre du plan de contrôle visant à éviter une épidémie de la rage de la souche du raton laveur dans la MRC Brome-Missisquoi. Ainsi, les divers équipements mis en place seront retirés du territoire.

Pour la première semaine de captures, l'ensemble des analyses effectuées sont négatives, ce qui signifie qu'aucune trace du virus de la rage n'a été détectée. Les analyses se poursuivront au cours des prochaines semaines.

Par ailleurs, les informations relatives à cette intervention quant aux captures et à la vaccination seront disponibles au cours de la semaine du 26 juin.

La surveillance active est augmentée et suivie de près. Si de nouveaux événements devaient survenir, ils seront évalués par le comité scientifique interministériel sur la rage du raton laveur qui transmettra ses recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux.

À noter qu'aucune personne n'a été exposée au virus. La directrice de santé publique, Dre Jocelyne Sauvé, invite la population à demeurer vigilante en tout temps. La population de la MRC de Brome-Missisquoi et des municipalités de la Montérégie et de l'Estrie bordant la frontière américaine (voir la liste des municipalités mise à jour en annexe) est toujours invitée à signaler les rats laveurs, les mouffettes et les renards trouvés morts. Il faut aussi signaler tout cas de chien, de chat, de raton laveur, de mouffette et de renard qui semble désorienté, anormalement agressif ou paralysé. **Pour tout signalement ou pour toute information, les gens peuvent communiquer avec Services Québec au numéro 1 800 363-1363 ou par l'entremise de Portail Québec à l'adresse suivante : www.gouv.qc.ca.**

Dre Sauvé rappelle également l'importance de signaler à Info-Santé le plus rapidement possible tous les cas de morsure et d'adopter des comportements sécuritaires à l'égard des animaux. La rage est une maladie toujours mortelle. Elle peut être prévenue par l'administration rapide d'un vaccin après une morsure ou un contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie fraîche ou une muqueuse, avant que les symptômes n'apparaissent.

Sources: ASSS de la Montérégie
Jean-François Lapierre
Agent d'information
Tél. : 450 928-6777, poste 4208

MRNF
Marie Barette
Relations avec les médias
Cellulaire : 418 953-2256

MAPAQ
Diane Thibault
Agente d'information
Tél. : 418 380-2100, poste 3744

ACIA
Service des relations avec les médias
Tél. : 613 228-6682